**Arrêté désignant les agents de la commune concourant à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement**

**Le maire de la commune de ......,**

Vu l'article L. 2122-21 10° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié fixant la liste des communes concernées par les enquêtes de recensement,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 fixant l'échéancier de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

**Arrête**

**Article 1er**

M. (ou : Mme) ......(nom, prénom, profession ou qualité) est désigné(e) pour participer à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement dans la zone d'enquête du territoire communal ainsi délimitée ......(préciser les limites territoriales).

**Article 2**

Il (ou : Elle) sera chargé(e) de :

* distribuer et collecter les feuilles de logement et les bulletins individuels à remplir ou à compléter par les habitants du ou des zones qui lui sont assignées ;
* vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les documents recueillis dans lesdites zones.

Pour accomplir sa mission il ou elle sera muni(e) d'une carte conforme au modèle fixé par arrêté ministériel et signé par le maire de la commune.

**Article 3**

M. (ou : Mme) ......(nom, prénom) est tenu(e) au secret professionnel dans les conditions et sous les sanctions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal. Il (ou : Elle) doit considérer comme strictement confidentiels les renseignements individuels dont il (ou : elle) pourra avoir connaissance du fait de ses fonctions.

**Article 4**

Avant le début des opérations de collecte M. (ou : Mme) ......(nom, prénom) devra participer à une formation spécifique portant sur les conditions d'exécution des enquêtes de recensement.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. (ou : Mme) ......(nom, prénom), à Madame la Préfète du Gard et au représentant de la DDFIP.

Fait à ......, le ......

Le maire,

*(Signature)*

*(Cachet de la mairie)*

Le Maire (ou le Président),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [**date**] Signature de l’agent :